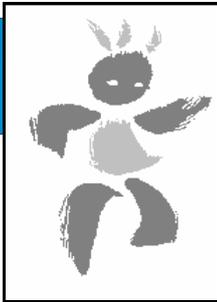


**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

DEPOSE LE 04/09/2014

Bulletin n°94 septembre 2014 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €**Edito :*****Un peu de sérénité s'il vous plait !****Alors que l'école ne se remet pas encore
d'un précédent quinquennat de destruction,**Alors que les enseignants peaufinent la
rentrée scolaire cherchant encore leur rythme,**Alors que les élèves découvrent à quelle
sauce ils vont être enseignés,**Alors que les remplaçants se demandent
encore quelles sont leurs obligations de services,
que le dossier direction est en attente, que la for-
mation continue piétine, que les salaires reculent...**Le chef du gouvernement salue bien bas le
MEDEF entraînant sa nouvelle équipe vers des
aventures toujours plus libérales... aventureuse
tendance à la déréglementation...**Alors, sur RYTHMES and blues de rentrée...
Le SNUipp-FSU lance une alerte sociale**Réjane JACQUOT
SD SNUipp88-FSU***Le SNUipp88-FSU sera auprès de toute la
profession cette année encore...****SOMMAIRE :****Page 1**
Edito**Pages 2**
ACTUALITES**Pages 3**
METIER**Page 4**
VIE SYNDICALE**Encarts**
Calendrier scolaire SNUipp-FSU
Bulletin d'adhésionRejoignez ses
adhérents pour
donner plus de
force et de sens
à l'action syndi-
cale.**Adhérez
au
SNUipp-FSU**



Nouvelle ministre à l'éducation nationale : les attentes restent fortes.

Les demandes du SNUipp-FSU restent les mêmes : moyens, confiance, formation continue et salaires.

Najat Vallaud-Belkacem arrive au ministère de l'Éducation nationale. Au-delà du symbole que représente l'arrivée pour la première fois d'une femme rue de Gre-

nelle, ce qui importe, pour le SNUipp-FSU, c'est l'action qu'elle va conduire à partir de cette rentrée. Pour le syndicat, qui a demandé à la rencontrer au plus vite, l'urgence est à l'amélioration des conditions de travail des enseignants, levier indispensable pour la réussite de tous les élèves. L'urgence est aussi de rétablir la confiance avec des enseignantes et des enseignants des écoles lassés des annonces sans lendemain, en quête de sérénité, de considération et de moyens pour bien faire leur métier. Dans ce cadre, il faudra que soit confirmée la priorité au primaire, notamment en terme budgétaire.

Il faudra aussi que les chantiers ouverts soient poursuivis, qu'il s'agisse de la

réforme de l'éducation prioritaire ou des dispositifs pédagogiques lancés l'an passé avec le « plus de maîtres que de classes » et la scolarisation des moins de trois ans ou des nouveaux programmes de maternelle.

Il faudra enfin que soient traités au plus vite les dossiers toujours en souffrance, tout particulièrement ceux de la direction d'école, de la formation continue et celui des salaires, avec notamment l'alignement du montant de l'ISAE sur celui de l'ISOE perçue par les enseignants du second degré.

Les dossiers sont sur la table, le SNUipp-FSU demande des avancées concrètes pour l'école et les enseignants !

Élections professionnelles 2014 Un vote important pour l'école et nos carrières Un vote qui se prépare dès la rentrée

Élire vos représentants, c'est agir pour nos métiers

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 se dérouleront les élections de vos représentants dans les Commissions Administratives Paritaires, CAPD et CAPN, qui sont consultées pour votre carrière (mouvement, promotions, temps partiels...) et dans les Comités techniques qui sont consultés sur le fonctionnement du service public d'éducation (carte scolaire, organisation de la formation, textes réglementaires...).

Les représentants du SNUIPP-FSU et de la FSU y jouent un rôle important de porte-parole de la profession, de ses revendications, de ses exigences. Il place l'équité et la transparence comme base de la représentation de tous les personnels.

Leur poids et leur crédit sont mesurés par la participation du plus grand nombre de personnels à cette élection, notamment par le vote SNUipp-FSU et FSU.

Un vote électronique qui utilise la messagerie professionnelle

Cette consultation se fera par voie électronique. Pour pouvoir voter, il faudra disposer d'un identifiant et d'un mot de passe spécifiques. L'utilisation de la messagerie professionnelle sera nécessaire. **A partir du 22 septembre**, vous pourrez définir votre mot de passe vous permettant d'accéder à l'espace électeur (informations sur les scrutins, listes professions de foi, modalités de vote, accès au bureau de vote...).

Peu consultées (ne pas confondre avec lprof), les boîtes sont souvent pleines. **Il est donc nécessaire dès la rentrée d'aller la consulter** pour éventuellement la vider et permettre de recevoir les messages concernant les élections.

Pour accéder à votre messagerie professionnelle :

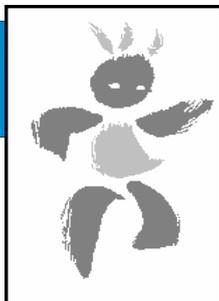
- Adresse de la messagerie : <http://www.webmel.ac-nancy-metz.fr>
- Identifiant : **XnomY** (X= initiale de votre prénom, Y= chiffre si homonymie)
- Mot de passe : **NUMEN** ou mot de passe déjà défini par vous même
Tout renseignement : <http://www.ac-nancy-metz.fr/elections-professionnelles-56625.kjsp>

Juste pour dire...

Si les choix pour une société plus juste porte Manuel VALLS à déclarer son amour aux patrons, peut-être pensera-t-il un jour à faire de même au peuple de France...

...mais sa tendance à revisiter le code du travail et à affaiblir les institutions protectrices des travailleurs risque plutôt de l'amener à consommer un divorce durable.





RYTHMES and blues de rentrée...

Le SNUipp-FSU lance une alerte sociale

Cette rentrée scolaire, c'est celle des nouveaux rythmes contestés car mal pensés, mal préparés et peu financés comme le prouve la déclinaison chaotique dans les écoles.

En juillet dernier, à quelques jours de la sortie des classes, ici et là, c'était encore le flou et la confusion : peu d'informations fiables sur les horaires, l'utilisation des locaux et des salles de classes, l'organisation du périscolaire ...

Les enseignants et notamment les directeurs et directrices d'école ont été placés dans une situation d'inconfort professionnel pour préparer sereinement la rentrée et répondre aux questions légitimes des parents.

L'absence d'informations stables et la multiplication d'organisations scolaires avec des durées de journées différentes entraînent **une gestion administrative des écoles et des enseignants très difficile constituant parfois une entrave à l'accès au temps partiel.**

Le SNUipp-FSU a dénoncé ce recul des droits des personnels et a alerté très tôt sur les lourds dysfonctionnements qui risquent d'avoir lieu en cette rentrée sur les remplacements notamment.

Cette réforme a été faite à l'envers : les contraintes du périscolaire d'abord,

le temps scolaire ensuite. On reste donc encore loin d'une réforme qui permette de construire un projet cohérent pour la réussite des élèves, recueillant l'adhésion de la communauté éducative. Les difficultés rencontrées l'année dernière (inégalités territoriales, non gratuité, partage des locaux, confusion des rôles...) risquent de s'étendre. L'Éducation nationale doit reprendre la main et apporter des réponses. L'impact de cette réforme sur les résultats scolaires devra être évalué avec un dispositif scientifique sérieux.

Mais cette réforme a tout vampirisé et relégué au second plan les vrais enjeux de la réussite des élèves. **Le SNUipp-FSU lance une alerte sociale.** Des mesures concrètes pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants sont toujours une urgence.

Insuffisante ISAE

La création d'une indemnité forfaitaire, l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves), est une reconnaissance du travail effectué au-delà des obligations de service (suivi, évaluation des élèves, concertation et travail en équipe, relation aux familles...).

Mais de nombreux enseignants (Segpa-Erea, Ulis, classes relais, les enseignants référents) en sont exclus alors qu'ils assument les mêmes missions que tous les autres PE. Quant aux

maîtres formateurs, ils n'en perçoivent que les ¾ ! C'est injuste et inacceptable, tous les enseignants doivent pouvoir en bénéficier.

De même, le montant de cette indemnité, 400 euros annuels versés en 2 fois, doit être revu à la hausse et aligné sur l'indemnité équivalente du second degré, l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves qui s'élève à 1200€ de part fixe plus une part variable d'un montant sensiblement équivalent pour les professeurs principaux).

CE QUI CHANGE A LA RENTREE

- Ajustements des programmes
- Conseil école-collège
- Le PAP
- Éducation prioritaire
- Formation
- Formation continue
- Socle et Programmes
- Direction et fonctionnement de l'école
- Salaire
- Hors classe
- Maîtres-formateurs
- Conseillers pédagogiques
- Titulaires remplaçants et enseignants en service partagé
- Temps partiel
- Droits syndicaux

TOUT SUR <http://88.snuipp.fr>

Les AESH, nouvel acronyme des AED-AVS... Une avancée en trompe l'œil.

Dans la suite des engagements sur la « professionnalisation » des AVS, les aides à la scolarisation des élèves en situation de handicap, les anciens AED à mission AVS sont remplacés à compter de cette rentrée par les AESH, accompagnants des élèves en situation de handicap.

Ce nouveau type de contrat de droit public reprend celui des AED et y ajoute une échelle de rémunération, d'une amplitude très faible (un gain de l'ordre de 200 euros bruts sur 30 ans de carrière pour un temps plein), et la possibilité de CDisation à l'issue de 6 ans de contrats en tant que CDD. Le « statut » lié à un CDI de la fonction publique ne relève pas du droit privé, il n'en comprend pas tous les avantages, et ne relève pas non plus du cadre général de la fonction publique. Cela permettra juste aux AESH CDisés de pouvoir se projeter sur une « carrière » professionnelle en tant qu'AVS, avec

toutes les limites du temps partiel imposé et du salaire insuffisant.

Deux possibilités de recrutements existent. Soit les futurs AESH sont titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne (diplôme d'état d'auxiliaire de vie scolaire, d'aide médico psychologique ou mention complémentaire d'aide à domicile) et à terme, lorsque le nouveau diplôme sera créé par la fusion de ces 3 existants, par ce diplôme d'aide à la personne. Soit ils ont exercé pendant 2 ans des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, ce qui concerne les CUI-CAE à mission AVS arrivés en fin de contrat.

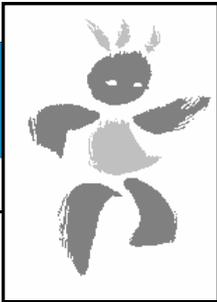
Mais les anciens CUI ne pourront donc accéder à cet emploi d'AESH qu'en remplacement d'une démission ou d'une fin de contrat. Le budget de l'Etat ne prévoit pas de diminuer le nombre de postes de CUI-AVS ni d'augmenter le nombre de postes d'AESH. Pour l'instant il n'est donc pas du tout prévu de basculer les emplois aidés de type CUI sur ce type d'emploi, beaucoup moins précaires.

Au final, moins de la moitié des AVS en poste actuellement serait concernée par ces mesures de CDI-sation et de création des AESH. A cette rentrée, le volume d'AVS sur des contrats aidés sera donc le même que durant l'année écoulée.

Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas de cette situation qui fait perdurer ce système à deux vitesses avec des contrats publics de 6 ans suivis d'un CDI et des contrats privés de 2 ans, laissant dans la précarité une bonne partie des accompagnants en milieu scolaire, utilisée comme variable d'ajustement.

Assurer à tous les élèves en situation de handicap un accompagnement de qualité nécessite que les personnels soient sur des emplois pérennes statutaires et reçoivent tous la qualification nécessaire.

Les actions de poursuites aux prud'hommes ne sont pas étrangères aux évolutions positives aussi insuffisantes soient-elles... **Le SNUipp-FSU entend donc persévérer dans cette voie et déposera de nouveaux dossiers en ce début d'année scolaire.**



Vie syndicale

L'EQUIPE du SNUipp88-FSU bouge !

A compter du 1er septembre 2014 le bureau du SNUipp88-FSU est constitué de

Secrétaire Générale :	Réjane JACQUOT	Psy scolaire
Trésorière :	Brigitte MANGEOT-MURA	SEGPA
Secrétaires adjoints :	Francis GEHIN	Éducateur EREA
	Norbert GILET	REEMPLACANT
	Vincent HILSELBERGER	ADJOINT ELEM
	Jean-Christophe LABOUX	Adjoint ITEP
	Joël TONDON	REEMPLACANT
	Florence RIQUEUR	MAITRE E

Le SNUipp-FSU défendra le respect et la démocratie d'abord !

Les règles communes doivent être respectées. Les passe-droits sont d'un autre temps.

Le SNUipp-FSU n'acceptera aucun cas dérogatoire, notamment en matière de promotion et d'affectation.

Il n'y a aucune raison pour que la démocratie s'arrête aux portes de l'administration.

Le SNUipp-FSU s'attachera au respect des droits de chacun.

N'hésitez pas à nous faire parvenir toute remarque sur des dysfonctionnements constatés ou des doutes dans tous les domaines concernant la carrière et les relations professionnelles.

Adhérer au SNUipp-FSU

UNE VRAIE BONNE IDEE

Pour la réussite de tous

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp-FSU

Pour 3 à 6 €/mois (après déduction fiscale) défendre nos intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public, n'est-ce pas un bon investissement ?

Pour adhérer, utilisez le bulletin joint à cette revue ou rendez-vous sur <https://adherer.snuipp.fr/>

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

A faire dès maintenant

VERIFIEZ VOTRE ADRESSE SUR VOTRE BULLETIN DE SALAIRE

VERIFIEZ VOTRE N°INSEE

CONSULTEZ VOTRE BOITE MAIL PROFESSIONNELLE

(sur <http://www.webmel.ac-nancy-metz.fr>)

À l'aide de votre identifiant : XnomY (X= initiale de votre prénom, Y= chiffre si homonymie) et de votre mot de passe qui est votre NUMEN si vous accédez à cette boîte pour la première fois.

Tout renseignement : <http://www.ac-nancy-metz.fr/elections-professionnelles-56625.kjsp>

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014 Du 27 novembre au 4 décembre Par voie électronique

- Pour voter, que devez-vous faire dès maintenant?
- Vérifier votre adresse postale figurant sur votre bulletin de salaire
- Vérifier votre numéro INSEE
- Consulter régulièrement votre courriel professionnel
- Vous assurer que vous êtes en possession de votre NUMEN

académie Nancy-Metz
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Pour signaler une anomalie, obtenir votre NUMEN, accéder à votre courriel professionnel ou pour en savoir plus <http://www.ac-nancy-metz.fr/elections-professionnelles-56625.kjsp>

EPINAL

**44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL**

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

**42 rue Pierre Evrat
88100
SAINT DIE**

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min